



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2272

Attribution d'une subvention de 160 000 euros à l'association Quais du polar pour l'organisation de la 18ème édition du festival "Quais du polar" du 30 mars au 2 avril 2023 - Approbation d'une convention cadre

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 19 JANVIER 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 26 JANVIER 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIH, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2272 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 160 000 EUROS A
L'ASSOCIATION QUAIS DU POLAR POUR
L'ORGANISATION DE LA 18EME EDITION DU FESTIVAL
"QUAIS DU POLAR" DU 30 MARS AU 2 AVRIL 2023 -
APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE
(DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

L'association Quais du Polar, dont le siège social est situé au 14 rue Gorge de Loup à Lyon 9^{ème}, organise la 19^{ème} édition du festival « Quais du Polar », du 30 mars au 2 avril 2023.

L'association créée le 22 décembre 2004, a pour principal objet la promotion et la diffusion auprès du grand public des littératures policières et du cinéma noir ainsi que de toutes les formes artistiques liées au polar à travers l'organisation d'évènements culturels dans l'agglomération lyonnaise et la région Auvergne Rhône-Alpes. L'association organise notamment depuis 2005, le festival « Quais du Polar » qui est devenu le rendez-vous incontournable du genre polar, reconnu tant par les professionnels du livre et de l'édition que par le grand public.

Chaque année le festival propose un focus particulier sur un pays ou un continent mis à l'honneur à travers la programmation et l'invitation d'auteurs et d'autrices. Pour cette prochaine édition, Quais du Polar partira à la découverte du Polar Espagnol qui, à l'image du polar français, connaît un nouvel essor depuis le milieu des années 2000, jusqu'à devenir un véritable phénomène éditorial et culturel.

Voici quelques chiffres pour présenter le festival :

- 120 auteurs et autrices de plus de 20 nationalités différentes ;
- 80 000 festivaliers et festivalières lors de l'édition 2022 ;
- près de 70 lieux occupés sur le territoire à Lyon, en Métropole et en Région ;
- plus de 30 journalistes présents pour couvrir l'événement.

Au-delà de son image et sa notoriété, Quais du Polar est un festival qui œuvre pour l'accès à la culture pour toutes et pour tous. L'ensemble des rencontres du Festival et la Grande Enquête Urbaine sont gratuits. L'association mène toute l'année des actions de médiation en direction des publics scolaires en inventant des projets construits avec des auteurs, des traducteurs littéraires, des comédiens ou des journalistes.

Elle développe également des actions pour les publics empêchés, notamment en prisons ou à l'hôpital.

Depuis l'édition 2022, des actions ont été mises en place, visant à améliorer l'accessibilité du festival aux personnes en situation de handicap(s).

Enfin, l'association est sensibilisée depuis plusieurs années aux questions environnementales et œuvre pour réduire l'impact écologique du festival. Depuis 2022, elle fait partie du réseau RACOR (nom provisoire) qui rassemble les acteurs de l'événementiel et de la culture autour de la question de l'écoresponsabilité.

Pour la première fois cette année, l'association travaillera avec le Réseau national Les Libraires Ensemble pour mettre en place "Le Mois du Polar". Elle profitera de la venue des auteurs internationaux à Lyon pour organiser avec les éditeurs et les librairies qui le souhaitent, une tournée de ces auteurs en France. L'idée étant de ne pas faire venir des auteurs internationaux, en avion, pour seulement un week-end.

Les éditeurs et les librairies seront également sollicités pour organiser des animations et des opérations autour du genre polar sur le mois d'avril. Quais du polar animera ce réseau et mettra en avant les opérations autour du polar menées sur l'ensemble du territoire. Cette opération est amenée à être renouvelée chaque année.

Le festival sera présent dans les lieux habituels tels que l'Hôtel de Ville, le Palais de la Bourse, la Chapelle de la Trinité, l'Amphi-Opéra de Lyon. Le festival sera aussi présent dans plusieurs lieux et institutions associées à Lyon et en Métropole (musées, théâtres, bibliothèques, cinémas, médiathèques, établissements scolaires, ou encore hôpitaux et centres pénitentiaires).

A travers le festival « Quais du Polar », les objectifs de l'association sont de :

- offrir un panorama de la littérature policière actuelle : Quais du Polar propose au public des temps de rencontres privilégiés avec les auteurs et autrices de littérature noire, policière et les œuvres qui font l'actualité ;
- être un festival ouvert aux autres disciplines artistiques : Quais du Polar est l'occasion pour les festivaliers d'appréhender toute la richesse de ce genre au-delà du livre par le cinéma, la série TV, la musique, le théâtre, la photographie... ;
- être un festival inscrit dans son époque : le polar aborde les grands sujets de société, interroge notre époque. Les auteurs et autrices français(es) et internationaux nous soumettent ainsi leur rapport au monde ;
- être un festival militant, gratuit, pour tous : en défendant le polar et les littératures policières, en proposant un accès gratuit à l'ensemble des rencontres et conférences, en s'associant à l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme, en multipliant les actions envers le jeune public et les publics « empêchés » (prisons, hôpitaux...), il s'agit avant tout d'offrir une porte d'entrée vers toutes les littératures et la culture en général ;
- défendre la librairie indépendante : avec plus de 40 000 livres vendus en trois jours, le festival est un réel soutien financier pour les dix libraires indépendants présents chaque année dans la Grande Librairie Polar habituellement installée dans la corbeille du Palais de la Bourse ;
- être un centre de ressources et une porte ouverte pour les rencontres professionnelles : l'association souhaite offrir aux nombreux professionnels du livre présents sur le festival une possibilité de rencontres et de réflexion sur le marché du livre et une ouverture aux médias de l'image ;
- être un lieu de formation pour les professeurs, documentalistes et bibliothécaires ;
- être un tremplin pour les jeunes auteurs et autrices de polar français et enfin, ouvrir la voie de l'écriture en remettant chaque année des prix littéraires.

En dehors du festival « Quais du Polar », l'association propose des événements tout au long de l'année : des animations littéraires en partenariat avec les libraires de la Région, de la médiation culturelle en milieu scolaire, carcéral et hospitalier, des avant-premières cinéma en Région et des cercles de lecteurs et lectrices dans des lieux partenaires.

Cette année, l'association sollicite une subvention à hauteur de 200 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 755 760 euros.

En 2022, l'association Quais du Polar a reçu une subvention de 160 000 euros de la Ville de Lyon par la délibération n° 2022/1456 du 27 janvier 2022.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de cette association au plan social et culturel et de la contribution de cette manifestation au rayonnement intellectuel et culturel de notre ville, je vous propose d'allouer une subvention de 160 000 euros à l'association Quais du Polar pour l'organisation de cet événement.

Si cet évènement devait être annulé en raison notamment de l'épidémie de Covid-19, l'association pourra tout de même bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés pour la préparation de cet évènement.

La convention cadre liant l'association à La Ville de Lyon arrive à échéance en mars 2023. Ainsi, une nouvelle convention cadre est nécessaire pour fixer les conditions d'attribution, ainsi que les modalités de contrôle de l'utilisation de cette subvention.

Vu la délibération n° 2022/1456 du Conseil municipal du 27 janvier 2022 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er} et 2^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 160 000 euros est allouée à l'association Quais du Polar pour l'organisation de la 19^{ème} édition du festival « Quais du Polar », du 30 mars au 2 avril 2023.
- 2- La convention cadre établie entre la Ville de Lyon et l'association Quais du Polar est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits de l'exercice en cours, sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération AUTCULT, ligne de crédit n° 43985, nature 65748.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET